



Nombre de conseillers.....43
 En exercice..... 43
 Présents à la séance.....35
 Pouvoirs.....07
 Excusé..... 00
 Absent..... 01

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
 DU 13 FÉVRIER 2025**

N°2025-02-14 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS (FEDERATION DE SEINE-SAINT- DENIS) EN SOUTIEN A MAYOTTE APRES LE PASSAGE DU CYCLONE CHIDO

Le jeudi 13 février 2025 à 19h00, le Conseil municipal de la Commune de Livry-Gargan s'est réuni à l'Espace Jules Verne, sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MARTIN, Maire, suite à la convocation faite le vendredi 31 janvier 2025.

Présents :

MARTIN Pierre-Yves	ATTARD Gérard	BEREZIN Serge
BOUDJEMAÏ Kaïssa	MOULINAT-KERGOAT Hélène	BORDES Roselyne
MANTEL Serge	MAKHLOUF Dounia	AOUATI Kheireddine
MAUROBET Catherine	LAFARGUE Jean-Claude	JOLY Nathalie
MONIER Annick	KOUCEM Yacine	DJABALI Sara
CARRATALA Henri	BERNARD Anne	DI IORIO Rina
MICONNET Olivier	AÏDOUDI Salem	TRILLAUD Laurent
HERRMANN Marie-Catherine	FOURNIER Marine	HODÉ Laurence
COLLET Marie-Madeleine	ARNAUD Philippe	RENAULT Bernadette
BERTHE Éloïse	BARATTA Jean-Pierre	ROSSINI Christel
CHASSAIN Clément	HAMZA Ali	CARCREFF Corinne
GUIMARAES Odette	LEROUX Pierre-Olivier	

Pouvoirs :

MILOTI Donni	à MANTEL Serge
LE COZ Lucie	à BOUDJEMAÏ Kaïssa
MARKARIAN Olivier	à MARTIN Pierre-Yves
ADLANI Myriam	à MOULINAT-KERGOAT Hélène
CRALIS Christophe	à ARNAUD Philippe
BITATSI-TRACHET Françoise	à TRILLAUD Laurent
BONINI Bruno	à JOLY Nathalie

Absente :

LE BLEGUET Marie-Thérèse

Il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un Secrétaire de séance. Mme HERRMANN a été désignée pour remplir ces fonctions.

Accusé de réception en préfecture
 093-219300464-20250225-2025-02-14-DE
 Date de télétransmission : 25/02/2025
 Date de réception préfecture : 25/02/2025

HÔTEL DE VILLE

3, place François-Mitterrand – B.P. 56 – 93891 Livry-Gargan Cédex – T. 01 41 70 88 00 – F. 01 43 30 38 43

courriermaire@livry-gargan.fr – www.livry-gargan.fr

Toute correspondance doit-être adressée à Monsieur Le Maire

Le Conseil municipal,

Sur proposition de M. BARATTA rapporteur ;

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la Commission permanente Service à la population en date du mercredi 5 février 2024 ;

Considérant les dégâts considérables qui ont été causés par le passage du Cyclone Chido le samedi 14 décembre 2024 ;

Considérant que la ville de Livry-Gargan souhaite apporter son soutien à la population mahoraise durement touchée par ces catastrophes humanitaires ;

Considérant que l'association « le Secours Populaire Français » a mis en place un dispositif spécifique pour recueillir des fonds aux fins de venir en aide aux familles sinistrées,

Après en avoir délibéré ;

À l'unanimité,

Article 1 : Décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 2 500 euros à l'association « le Secours Populaire Français » afin de soutenir leurs actions pour faire face à la crise humanitaire à Mayotte ;

Article 2 : Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la ville.

Ainsi fait et délibéré en séance le jeudi 13 février 2025.

Pierre-Yves MARTIN
Maire de Livry-Gargan
Conseiller départemental



Date de publication : 27.02.2025

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20250225-2025-02-14-DE
Date de télétransmission : 25/02/2025
Date de réception préfecture : 25/02/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.